

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION



**ANSD**

Agence Nationale de  
la Statistique et de la Démographie

# INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

## Mars 2022



## Note de reconnaissance

L'ANSD exprime toute sa gratitude aux chefs d'entreprise. En effet, le succès de l'ANSD dans sa mission de production et de diffusion des données de qualité au service de tous les usagers repose sur un partenariat bien établi sans lequel, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Avertissement

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) met à votre disposition cette note mensuelle sur l'Indice des Prix de Production Industrielle (IPPI). Cet indice rénové, base 100 en 2015, mesure l'évolution des prix de production, départ usine et hors taxe et marge de transport.

Les principaux changements apportés par la rénovation ont trait à la nomenclature, au champ de couverture, aux pondérations, aux techniques de calcul, et aux données de base. Ainsi, le nouveau champ d'application de l'IPPI se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1 et couvre les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels » qui n'étaient pas pris en compte dans la version antérieure de l'IPPI. En revanche, certaines activités des sections B, C, D et E de la NAEMA, en l'occurrence l'égrenage de coton sont exclues du champ. S'agissant du calcul des indices, il est fait recours à un système de double pondération dynamique (utilisation simultanée du chiffre d'affaires et des valeurs ajoutées actualisées chaque année) contrairement à l'ancien IPPI où les pondérations étaient déterminées avec le chiffre d'affaires fixé à l'année de base. L'échantillon à l'année de base compte 72 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée du tissu industriel. Celui-ci est actualisé chaque année avec le système des années de référence. L'indice est publié mensuellement et est disponible au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Il est susceptible d'être révisé lorsque le taux de réponse est inférieur 100%.

Les présents indicateurs sont établis avec un taux de réponse de 72,7%.

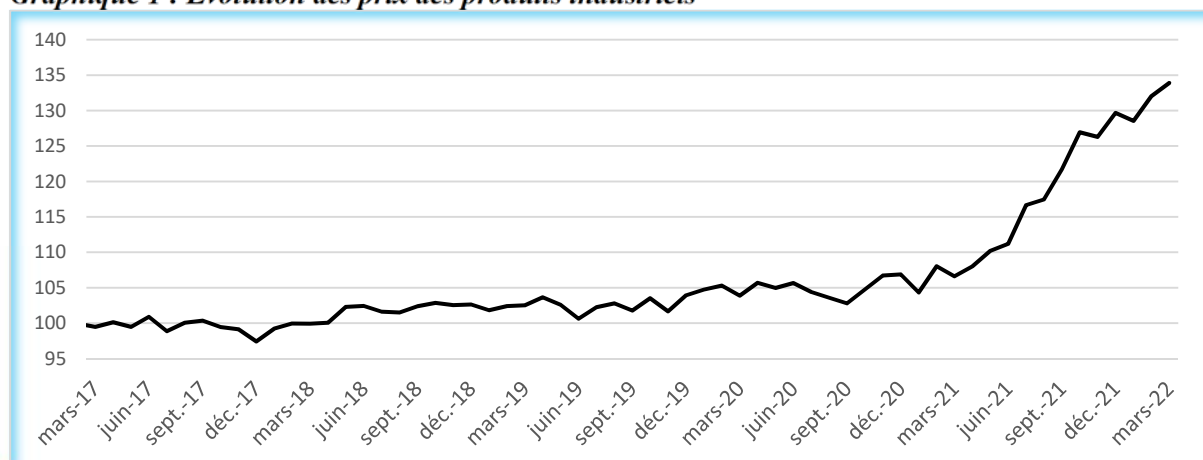
## ANALYSE D'ENSEMBLE : Une hausse des prix de production industrielle

L'activité industrielle est marquée, en mars 2022, par une appréciation de 1,4% des prix de la production industrielle hors égrenage de coton, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution est en relation avec le renchérissement des produits des industries extractives (+2,1%) et de ceux des industries manufacturières (+1,4%). En revanche, il est noté une stagnation des prix des produits des industries environnementales et de l'« électricité, eau et gaz ».

En variation annuelle, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton ont progressé de 25,6% en mars 2022, sous l'effet de l'appréciation des prix des industries extractives (+35,4%) et ceux des industries manufacturières (+27,3%).

Sur le premier trimestre 2022, les prix de la production industrielle hors égrenage de coton ont augmenté de 23,7% relativement à la période correspondante de 2021. Cette hausse est consécutive à l'accroissement des prix des produits des industries extractives (+27,3%) et de l'industrie manufacturière (+26,7%).

### Graphique 1 : Evolution des prix des produits industriels



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



## ANALYSE SECTORIELLE

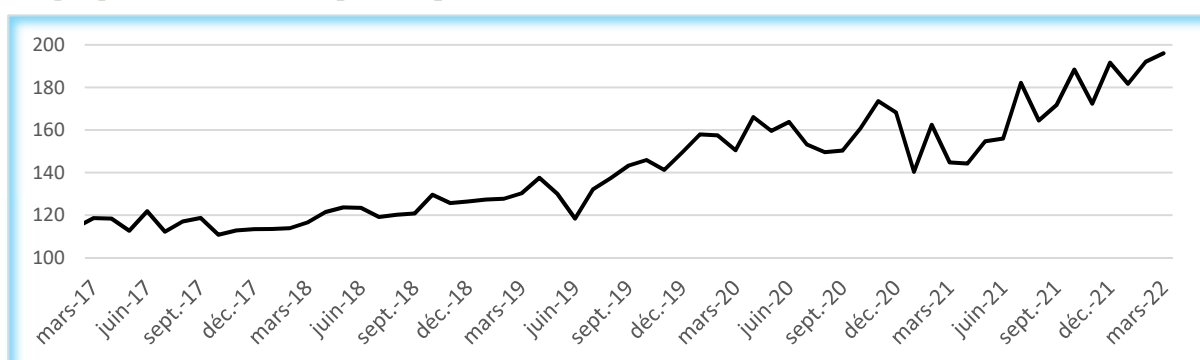
### **Une hausse des prix des produits des industries extractives**

En variation mensuelle, les prix des produits des industries extractives se sont appréciés de 2,1% au mois de mars 2022. Cette évolution est principalement attribuable à la hausse des prix des minerais métalliques (+6,6%). Elle est atténuée par la baisse de 2,6% de ceux des autres produits des industries extractives.

Sur un an, les prix des produits des industries extractives ont augmenté de 35,4% en mars 2022.

Sur les trois premiers mois de 2022, les prix des produits des industries extractives se sont renchérissés de 27,3% par rapport à la période correspondante de 2021.

### **Graphique 2 : Evolution des prix des produits des industries extractives**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

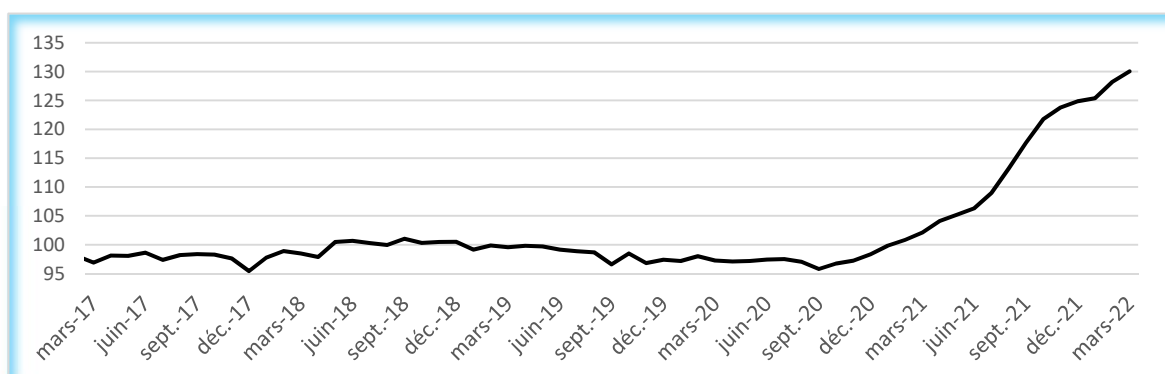
### **Un accroissement des prix des produits manufacturiers**

Au mois de mars 2022, les prix des produits manufacturiers se sont accrus de 1,4% en variation mensuelle, principalement sous l'effet du renchérissement des produits métallurgiques et de fonderie (+9,6%), des produits chimiques et pharmaceutiques (+1,5%) et des produits agro-alimentaires (+1,3%).

Relativement à ceux de mars 2021, les prix des produits manufacturiers ont également fortement augmenté (+27,3%). En particulier, les prix des « produits chimiques » et ceux du « raffinage et de la cokéfaction » ont bondi respectivement de 68,3% et 41,1%.

Sur les trois premiers mois de 2022, les prix des produits manufacturiers ont augmenté de 26,7% par rapport à la période correspondante de 2021.

### **Graphique 3 : Evolution des prix des produits manufacturiers**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

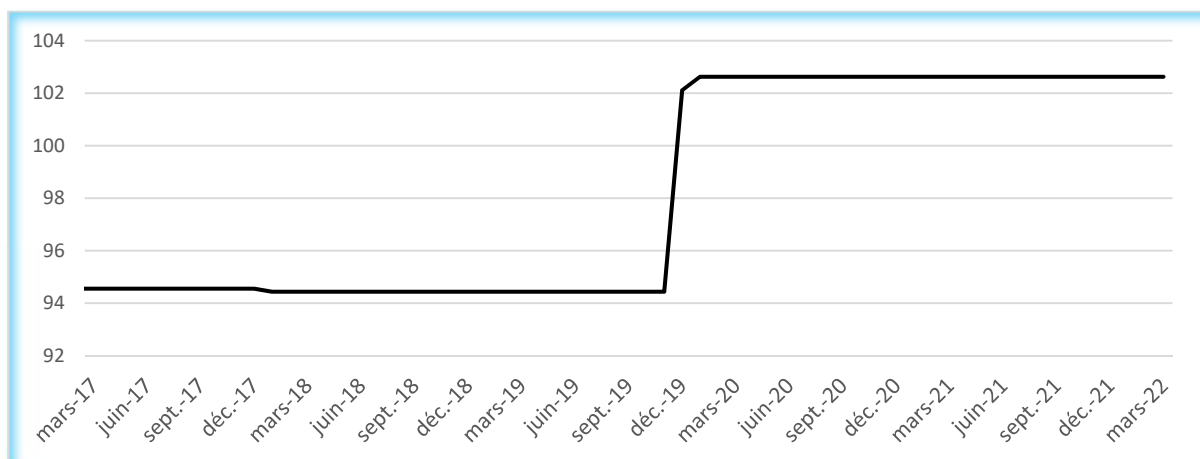


### **Une stagnation des prix de l'électricité, gaz et eau**

En mars 2022, les prix de l'électricité, gaz et eau se sont stabilisés en variation mensuelle et annuelle en relation avec la stabilité des prix de l'électricité et du gaz et celle des prix du captage et de la distribution d'eau.

De même, sur le premier trimestre 2022, les prix de l'électricité, gaz sont restés constants par rapport à la période correspondante de 2021.

#### **Graphique 4 : Evolution des prix de l'électricité, gaz et eau**



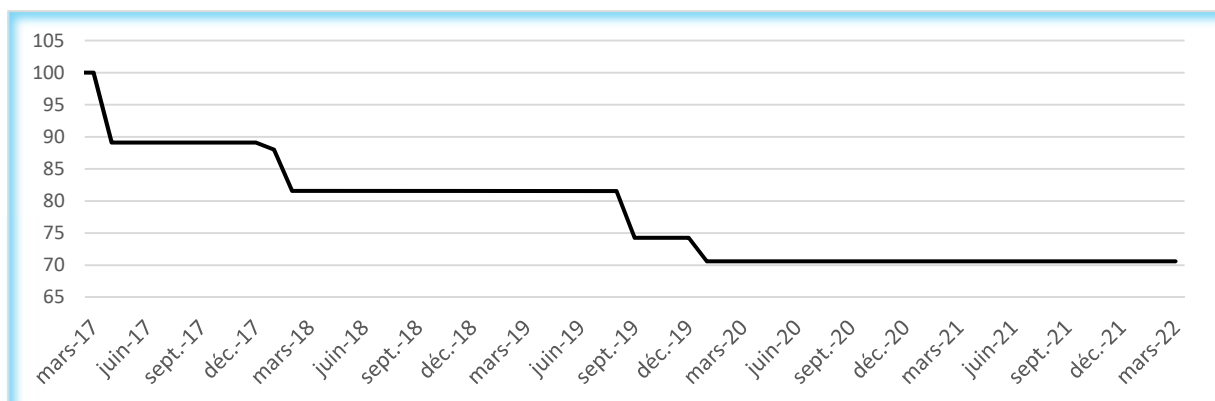
Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

### **Une stabilité des prix des produits des industries environnementales**

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas connu de variation en mars 2022, en liaison avec la stabilité des prix des produits des activités de la collecte des eaux usées et de traitement des déchets collectés et éliminés. En variation annuelle, ils n'ont également pas connu d'évolution.

De même, sur le premier trimestre 2022, les prix des produits des industries environnementales n'ont pas évolué par rapport à la période correspondante de 2021.

#### **Graphique 5 : Evolution des prix des produits des industries environnementales**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

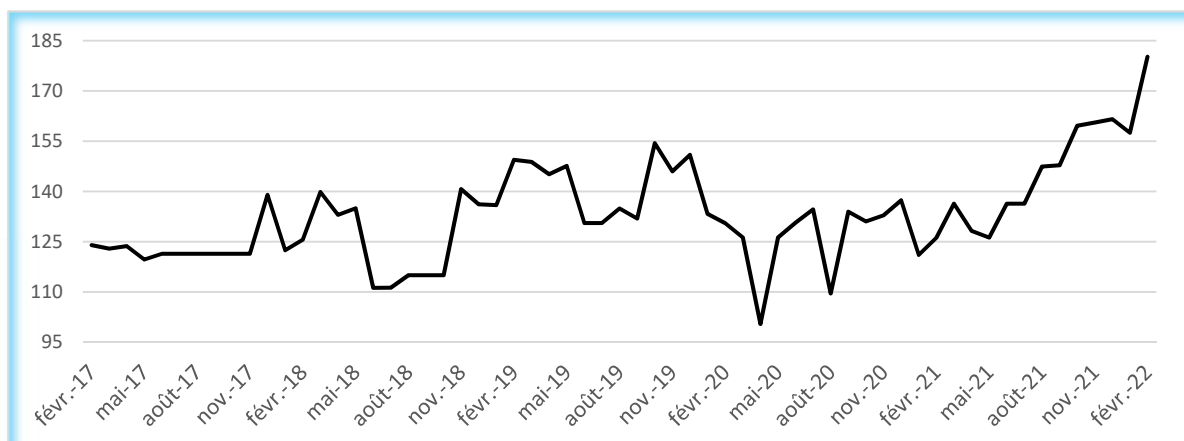


### **Une hausse des prix de l'égrenage de coton**

En variation mensuelle, les prix de l'égrenage de coton se sont appréciés de 3,5%, en mars 2022. Ils ont également progressé de 36,8% en variation annuelle.

Sur les trois premiers mois de 2022, les prix de l'égrenage de coton ont haussé de 36,7% par rapport à la période correspondante de 2021.

**Graphique 6 : Evolution des prix des égrenages de coton**



Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC



**Tableau : Indice des prix de production industrielle (base 100 en 2015)**

Code NAEMarev1	BRANCHE D'ACTIVITES	Mars-21	Nov-21	Déc-21	Jan-22	Fev-22	Mars-22	Mars-22/ Fev-22	Mars-22/ Mars-21	3 mois 22/ 3 mois 21
05-09	PRODUITS DES INDUSTRIES EXTRACTIVES dont...	<b>144,8</b>	<b>172,4*</b>	<b>191,6*</b>	<b>181,7*</b>	<b>192,0*</b>	<b>196,0</b>	<b>2,1</b>	<b>35,4</b>	<b>27,3</b>
07	<i>Minerais métalliques</i>	131,2	153,1	152,1	152,5	156,9	167,2	6,6	27,5	30,3
08	<i>Autres produits des industries extractives</i>	148,4	180,4	222,3	201,0	218,5	212,9	-2,6	43,4	24,9
10-33	<b>PRODUITS MANUFACTURIERS dont...</b>	<b>102,1</b>	<b>123,8</b>	<b>124,9*</b>	<b>125,4*</b>	<b>128,2*</b>	<b>130,0</b>	<b>1,4</b>	<b>27,3</b>	<b>26,7</b>
10-12	<b>Produits agro-alimentaires dont...</b>	<b>98,4</b>	<b>118,8*</b>	<b>120,0*</b>	<b>122,6</b>	<b>123,4*</b>	<b>124,9</b>	<b>1,3</b>	<b>26,9</b>	<b>26,2</b>
10	<i>Produits alimentaires</i>	101,3	124,7	126,0	129,2	130,1	131,9	1,4	30,3	29,4
11	<i>Boissons</i>	74,6	74,6	74,6	74,6	74,6	74,7	0,1	0,1	0,1
12	<i>Produits à base de tabac</i>	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	85,6	0,0	0,0	0,0
13-14	<b>Produits textiles et articles d'habillement</b>	<b>111,8</b>	<b>112,8</b>	<b>112,8</b>	<b>105,5</b>	<b>111,6</b>	<b>111,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,0</b>
15	<b>Cuir travaillé et articles de voyage, chaussures</b>	<b>22,8</b>	<b>24,9</b>	<b>20,7</b>	<b>26,5</b>	<b>26,3</b>	<b>26,4</b>	<b>0,3</b>	<b>16,0</b>	<b>-7,6</b>
17-18	<b>Papier et carton, travaux d'impression et reproduction d'enregistrements</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8</b>	<b>100,8*</b>	<b>100,8</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
19	<b>Produits du raffinage et de la cokéfaction</b>	<b>86,9</b>	<b>126,5</b>	<b>120,6</b>	<b>123,4</b>	<b>121,9</b>	<b>122,7</b>	<b>0,6</b>	<b>41,1</b>	<b>57,1</b>
20-22	<b>Produits chimiques, pharmaceutiques, du travail du caoutchouc et du plastique dont...</b>	<b>88,7</b>	<b>130,0*</b>	<b>135,2*</b>	<b>131,8*</b>	<b>147,2*</b>	<b>149,4</b>	<b>1,5</b>	<b>68,3</b>	<b>66,9</b>
20	<i>Produits chimiques</i>	82,5	131,5	137,7	134,8	155,8	158,8	1,9	92,5	88,7
22	<i>Produits chimiques du travail du caoutchouc et du plastique</i>	94,4	102,6	103,7	106,2	107,0	106,9	-0,1	13,3	16,7
23	<b>Matériaux minéraux</b>	<b>101,9</b>	<b>106,3</b>	<b>101,5</b>	<b>105,9</b>	<b>105,8</b>	<b>105,1</b>	<b>-0,7</b>	<b>3,2</b>	<b>3,4</b>
24-25	<b>Produits métallurgiques et de fonderie, ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</b>	<b>189,9</b>	<b>209,1*</b>	<b>209,2*</b>	<b>210,4</b>	<b>211,0</b>	<b>231,2</b>	<b>9,6</b>	<b>21,7</b>	<b>17,4</b>
24	<i>Produits métallurgiques et de fonderie,</i>	<b>191,0</b>	<b>209,2</b>	<b>208,5</b>	<b>210,3</b>	<b>210,9</b>	<b>232,8</b>	<b>10,3</b>	<b>21,9</b>	<b>16,2</b>
25	<i>Ouvrages en métaux ; produit du travail des métaux</i>	<b>129,6</b>	<b>152,1</b>	<b>158,2</b>	<b>153,6</b>	<b>153,8</b>	<b>155,1</b>	<b>0,8</b>	<b>19,6</b>	<b>35,0</b>
26-28	<b>Produits électroniques et informatiques, équipements électriques, machines et équipements dont...</b>	<b>86,4</b>	<b>86,4</b>	<b>86,4</b>	<b>80,7</b>	<b>75,6</b>	<b>75,6</b>	<b>0,0</b>	<b>-12,5</b>	<b>-10,5</b>
27	<i>Équipements électriques</i>	85,9	85,9	85,9	80,2	75,2	75,2	0,0	-12,5	-10,5
31-33	<b>Autres industries manufacturières dont...</b>	<b>130,6</b>	<b>130,9*</b>	<b>131,3*</b>	<b>133,8*</b>	<b>134,2*</b>	<b>134,4</b>	<b>0,1</b>	<b>2,9</b>	<b>4,2</b>
31	<i>Meubles et matelas</i>	128,9	113,1	114,0	118,4	119,1	119,4	0,3	-7,4	-5,3
32	<i>Produits manufactures divers</i>	129,9	150,1	150,1	150,4	150,4	150,4	0,0	15,7	15,7
35-36	<b>ELECTRICITE, GAZ ET EAU dont...</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>102,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
35	<i>Electricité, gaz</i>	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	101,9	0,0	0,0	0,0
36	<i>Eau captée et distribuée</i>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0
37-39	<b>PRODUITS DES INDUSTRIES ENVIRONNEMENTALES dont...</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>70,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
37	<i>Eaux usées collectées et boues</i>	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	0,0	0,0	0,0
38	<i>Déchets collectes, traités et éliminés</i>	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	69,1	0,0	0,0	0,0
05-39	<b>ENSEMBLE HORS EGRENAGE DE COTON</b>	<b>106,6</b>	<b>126,3*</b>	<b>129,7*</b>	<b>128,5*</b>	<b>132,0*</b>	<b>133,9</b>	<b>1,4</b>	<b>25,6</b>	<b>23,7</b>
01	<i>Egrenage de coton</i>	<b>136,4</b>	<b>160,6</b>	<b>161,6</b>	<b>157,5</b>	<b>180,2</b>	<b>186,5</b>	<b>3,5</b>	<b>36,8</b>	<b>36,7</b>

Source : ANSD/DSECN/DSC/BEC

\*Données mises à jour



### **Champ couvert**

Le champ d'application de l'IPPI suivant les nouvelles recommandations se définit par rapport à la CITI rev4/NAEMA rev1. Le secteur industriel comprend à cet effet, les sections B (Activités extractives), C (Activités de fabrication), D (Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation), E (Approvisionnement en eau, activités d'assainissement et de gestion des déchets, dépollution) ainsi que les services « dits industriels ». Certaines activités telles que l'égrenage du coton sont exclues du champ de l'IPPI. Cependant pour des besoins de la conjoncture, l'évolution des prix de l'égrenage de coton est analysée dans cette note.

### **Modalité de tirage de l'échantillon**

Pour le tirage de l'échantillon, il est fait recours aux méthodes non probabilistes subjectives (choix raisonné) et basées sur le seuil d'inclusion. La technique utilisée est celle de l'exhaustif tronqué (cut-off) visant à assurer la couverture maximale du secteur de l'industrie. La méthode consiste à faire un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires au niveau de chaque sous-branche d'activités. Ensuite, le calcul des proportions du CA des entreprises et celui des proportions cumulées est effectué. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues. Cependant, pour une meilleure représentativité de l'échantillon, certaines entreprises qui situent en deçà du seuil sont repêchées.

Une mise à jour de l'échantillon est effectuée chaque année en tenant compte des modifications dans le tissu industriel.

La base de sondage utilisée est celle du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI) de l'ANSD. Celle-ci est une liste exhaustive de toutes les entreprises du secteur moderne ayant déposé un état financier.

### **Modalité de calcul des indices**

Les indices sont calculés de façon hiérarchique à partir des indices élémentaires des produits jusqu'à l'indice d'ensemble. Selon la nature des formules utilisées dans le calcul, trois types d'indices sont identifiés : les indices élémentaires des produits, les indices gammes et les indices de niveaux agrégés.

Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base ou de référence.

Les nouvelles recommandations suggèrent au niveau des gammes d'utiliser des indices de Juvons qui présentent de meilleures propriétés par rapport aux autres indices d'agrégat élémentaire. Pour une gamme donnée, l'indice de Juvons est la moyenne géométrique pondérée des indices élémentaires de ses produits.

Les indices aux niveaux agrégés de la nomenclature sont calculés à partir de la formule de l'indice de Laspeyres. Ils concernent les indices classes, groupes, divisions, divisions regroupées, types industries et d'ensemble. Ces indices sont obtenus par une moyenne arithmétique pondérée des sous indices qui les composent.

Les nouvelles recommandations internationales de 2008 requièrent l'utilisation d'un système de double pondération dynamique avec comme variables la valeur ajoutée et les chiffres d'affaires. Les chiffres d'affaires sont utilisés jusqu'au niveau classe (catégorie à quatre chiffres de la NAEMA rev1) et les valeurs ajoutées à partir du niveau groupe (catégorie à trois chiffres de la NAEMA rev1). Chaque année, les pondérations sont actualisées, par changement de la période de référence.

### **Diffusion**

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : [www.ansd.sn](http://www.ansd.sn).

### **AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)**

Directeur Général : **Allé Nar DIOP**

Directeur Général Adjoint : **Abdou DIOUF**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité nationale : **Mamadou Ngalgou KANE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles par intérim : **Amath DIAGO**

Chef du Bureau des Enquêtes de Conjoncture : **Ramlatou DIALLO**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Ndoffène DIOUF et Alassane SARR**

Equipe de chargés de relation avec les entreprises : **Amadou SALL, Awa SEYDI, Ibrahima BA, Elhadji Gana NDIAYE, Laure Alice Valérie BADJI et Nafy KANOUTE**

Diffusion : **El hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA**

